

DEPARTEMENT DE LA LOIRE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE  
MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520

Date convocation : 27 Novembre 2025

Nbr membres : 13  
En exercice : 13  
Présents : 10  
Votants : 10  
Quorum : 7

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le cinq du mois de décembre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Annick FLACHER

Présents : Annick FLACHER, Jacques GERY, Emilie BLANC, Marie-Louise NAVET, Véronique CANET, Benoît BARDY, Anthony CLUZEL, Yves GRANGE, Pierre DUPINAY, Jean GIRAUD  
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Excusé : Julien LIMONE

042-214202012-20251205-44051225-DE

Absentes : Nathalie DEGAND, Muriel ROUCHOUSE

Accusé certifié exécutoire

M Jacques GERY a été élu secrétaire de séance

Réception par le préfet 08/12/2025  
Publication : 08/12/2025

N° 44 051225

Pour l'autorité compétente par délégation



OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNE/ASSOCIATION FAMILLES  
RURALES MACLAS  
SOUTIEN DES ACTIVITÉS SOCIALES, CULTURELLES ET ÉDUCATIVES

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que l'Association Familles Rurales de Maclas, conformément aux orientations nationales de la Caisse d'Allocations Familiales et dans le cadre de son agrément en tant qu'Espace de Vie Sociale, agit en faveur du lien social, de la solidarité et du développement local.

Elle donne ensuite lecture de la convention qui a pour objectif de définir les modalités de partenariat et de financement entre la Commune et l'Association pour soutenir les activités sociales, culturelles et éducatives qu'elle exerce au profit de notre village. Cette convention est signée pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

OUÏ CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

- ACCEPTE les termes de la convention de partenariat et de financement
- AUTORISE le maire à signer ladite convention dont un exemplaire sera annexé à la présente délibération

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus

La secrétaire de séance

J GERY

Le Maire  
A. FLACHER

